



Réunion de réseau des animateurs Plan-Climat

Le projet de Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE)

LILLE – 22 mars 2012



Le SRCAE, un exercice de synthèse et de régionalisation des objectifs nationaux et internationaux

Le SRCAE Nord-Pas-de-Calais est **la contribution de la région au respect des engagements de la France** en matière :

⇒ de **consommation énergétique** :

3 x 20
Consommation d'énergie 2020 :
-20% par rapport au tendanciel

⇒ d'**émissions de gaz à effet de serre** :

Émissions GES 2020 :
-20% par rapport à 2005

Facteur 4

-75% en
2050

⇒ de valorisation d'**énergies renouvelables** :

Production ENR 2020 = 23%
de la consommation d'énergie

⇒ d'amélioration de la **qualité de l'air** :

Normes de qualité de l'air + Plan particules

⇒ d'**adaptation aux effets du changement**

Le contenu du SRCAE

Un document divisé en 2 parties distinctes :

I. Le document principal :

- **L'essentiel (diagnostic et orientations)**, présenté de façon pédagogique et synthétique, accompagné de 2 annexes

- **L'annexe schéma régional éolien** identifiant les zones favorables au développement de l'éolien (opposabilité aux décisions de l'administration)

- **L'annexe schéma régional solaire** précisant la stratégie d'implantation des centrales solaires privilégiée par l'Etat et la Région en Nord-Pas-de-Calais (pas d'opposabilité)

II. Les cahiers techniques : des compléments pour expliciter les choix méthodologiques effectués, préciser certains éléments de diagnostic

www.srcae-5962.fr pour télécharger ces documents

Une démarche concertée

ELABORATION

21 ateliers thématiques et transversaux

Des temps de débat avec les élus des territoires

Des temps de présentation ouverts à tous

De nombreuses contributions durant les temps d'échanges et par écrit
Tout sur :
<http://www.srcae-5962.fr>

Projet de SRCAE

Concertation du public (*sites internet Etat et Région, registres, adresses mails dédiées*) **et consultation** de près de 1700 entités (septembre – novembre 2011)

4 réunions territoriales de concertation : *Arras, Dunkerque, Lille, Valenciennes* (octobre – novembre 2011)

Bilan de la consultation et de la concertation – Consolidation d'un document finalisé (novembre 2011 – janvier 2012)

Délibération du Conseil régional (juin 2012)

Schéma arrêté par le Préfet de Région

VALIDATION

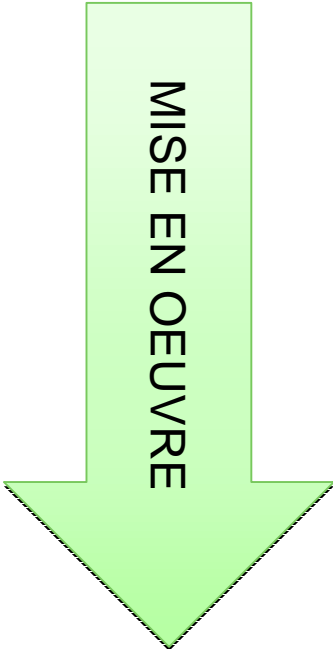
Une démarche concertée



VALIDATION

De nombreux avis et contributions écrites de la part des collectivités portant un plan climat ou un SCOT...

...qui permettent d'entrevoir les besoins des acteurs en termes de données et de soutien méthodologique pour la traduction des objectifs régionaux dans les territoires



MISE EN OEUVRE

Déclinaisons du SRCAE à toutes les échelles :

- **institutions régionales** (services de l'Etat, de l'ADEME, du Conseil régional, démarche plan climat Nord-pas de Calais, observatoire climat...)
- **collectivités** (PCET, SCOT, PDU, PPA, PLH, PLU, PLUi...)
- **acteurs économiques** (industries, énergies, bâtiment, transports, agriculture, services...)

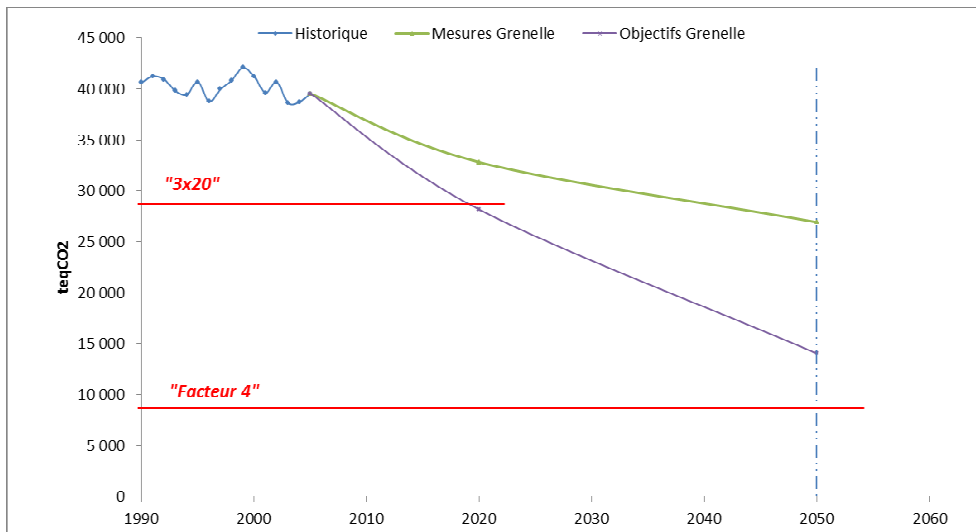
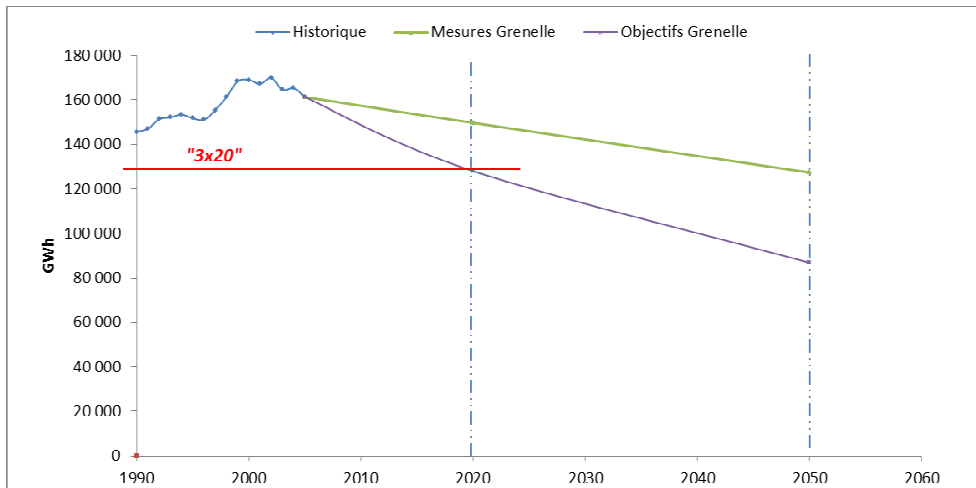
Qui requièrent une poursuite du dialogue et de la concertation et une mise à disposition d'éléments techniques et méthodologiques



1.

Quelles sont les cibles que le SRCAE vise ?

Résultats attendus



Mesures
Grenelle

Objectifs du
SRCAE

Objectifs
Grenelle

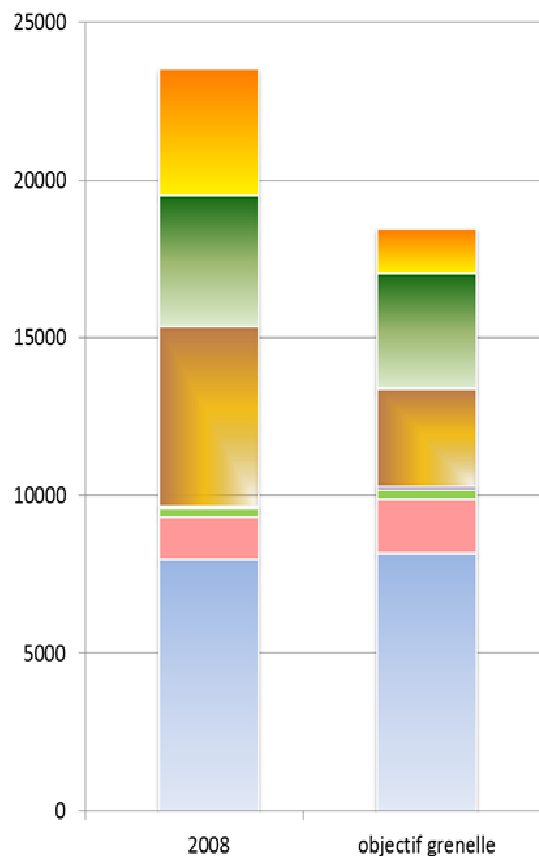
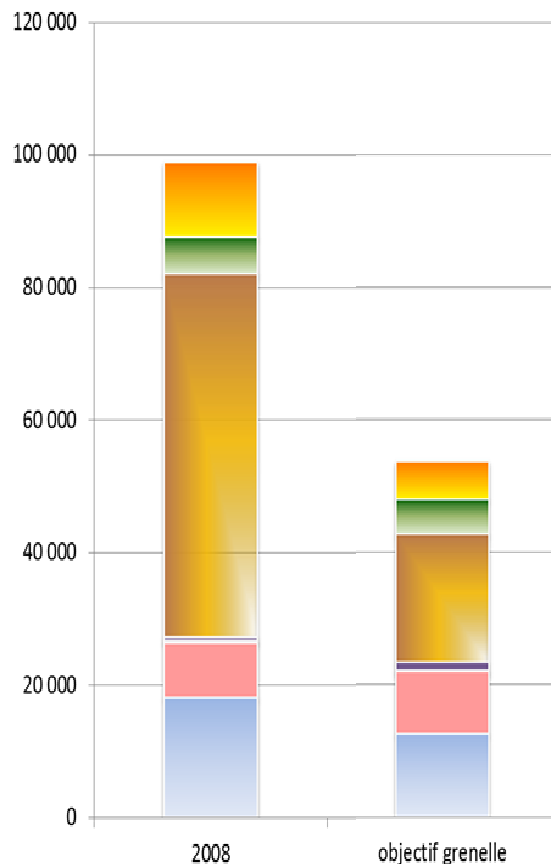
- **Le scénario « Objectifs Grenelle » définit les conditions d'atteinte du 3X20, c'est-à-dire les efforts à réaliser dans chaque secteur.**
- **Ces objectifs sont ambitieux...
... mais représentent un minimum, car le Facteur 4 n'est pas atteint.**
- **Révision du SRCAE si nécessaire dans 5 ans.**

Résultats attendus

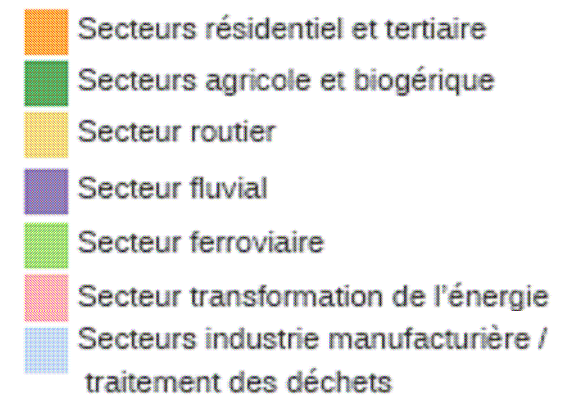
- **Evaluation de l'impact des orientations sectorielles et transversales sur les émissions de polluants atmosphériques**
Nox (à gauche, en t/an) et PM10 (à droite, en t/an)

Objectifs
Grenelle

Objectifs du
SRCAE



L'association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air (Atmo Nord Pas-de-Calais) a évalué que le scénario « Objectifs Grenelle » du SRCAE permettrait d'atteindre une diminution des émissions de particules PM10 de l'ordre de 27% à l'horizon 2020 et une diminution des émissions d'oxydes d'azote NOx de l'ordre de 46% à l'horizon 2020.



L'adaptation au changement climatique, chantier spécifique à chaque territoire

Les enjeux de l'adaptation

Le changement climatique : une réalité venant amplifier des vulnérabilités locales déjà sensibles aux aléas naturels et climatiques

8 grandes vulnérabilités identifiées en NPDC

Les orientations du SRCAE

ADAPT1 : la connaissance sur les effets probables du changement climatique

ADAPT2 : l'évolution de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques

ADAPT3 : le risque de submersion marine

ADAPT4 : les modes de gestion des eaux continentales dans les Wateringues

ADAPT5 : les phénomènes d'îlots de chaleur urbains

ADAPT6 : le phénomène de retrait-gonflement des argiles

ADAPT7 : les dispositifs de gestion des espaces agricoles et les dispositifs de préservation de la biodiversité

ADAPT8 : les dispositifs de gestion durable des bois et forêts

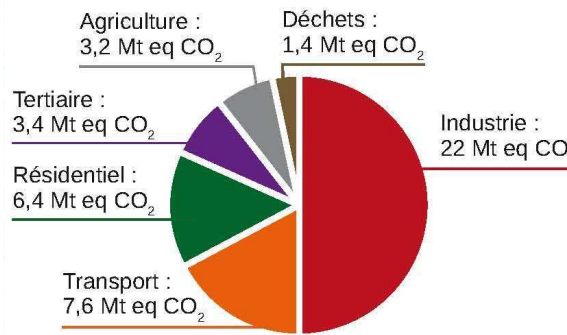
Les conditions d'atteinte des objectifs du SRCAE

Il est nécessaire d'agir dans tous les domaines et tous les secteurs pour réaliser le scénario Objectifs Grenelle !

Les leviers à mobiliser sont présentés sous la forme de **47 orientations**, réparties entre 10 thématiques et secteurs

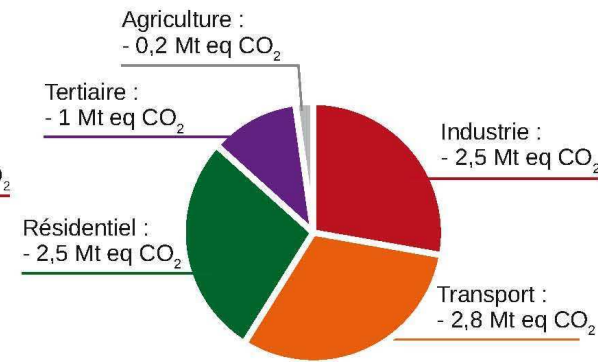
Gaz à effet de serre

Emissions par secteur



Emissions en 2008 : 44 Mt eq CO₂

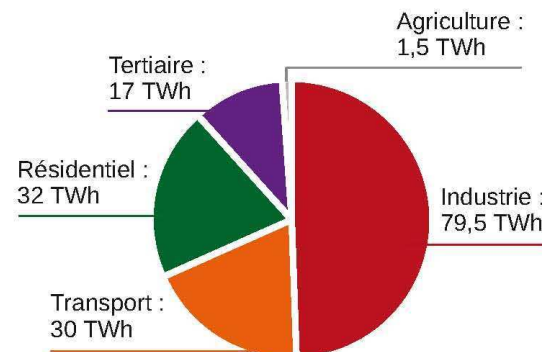
Effort par secteur d'ici 2020
Scénario «objectifs Grenelle»



Objectif 2020 : 35 Mt eq CO₂

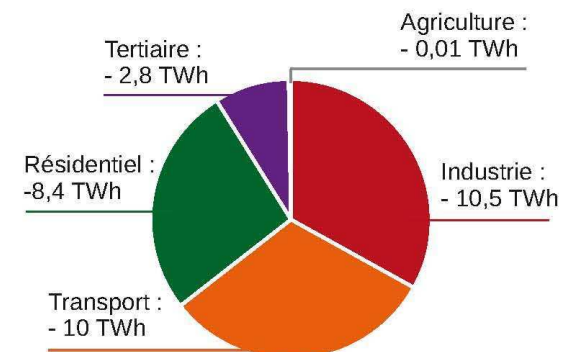
Consommation d'énergie

Consommation par secteur



Consommation en 2008 : 160 TWh

Effort par secteur d'ici 2020
Scénario «objectifs Grenelle»



Objectif 2020 : 128,2 TWh



2.

Quelles sont les dernières évolutions du projet de SRCAE ?

Quels travaux complémentaires au SRCAE ?

Principales modifications apportées au projet de SRCAE suite à la consultation et mise à disposition du public

Orientations liées à l'aménagement du territoire (AT)

- freiner l'étalement urbain (recommandations méthodologiques)
- augmenter la superficie des espaces boisés, maintenir les surfaces de prairies et préserver les sols agricoles (précisions sur les principes de mise en œuvre)

Orientations liées au secteur du bâtiment (BAT)

- révision des objectifs de réhabilitation thermique, 50 000 logements/an mais avec un niveau de performance accru,
- développer l'usage du bois et des éco-matériaux (BAT8 ajoutée)

Orientations liées au secteur industriel (INDUS)

- valorisation du potentiel représenté par les énergies fatales (INDUS3 ajoutée)

Orientations liées au secteur agricole (AGRI et ENR)

- développer l'agriculture durable et locale (AGRI4 ajoutée), la méthanisation (ENR3 revue), la ressource bois (développement et valorisation ENR4 ajoutée)

Orientations liées à l'adaptation (ADAPT)

47 orientations en 10 thématiques et secteurs

Chaque orientation se compose :

-d'un rappel du **constat et des enjeux** justifiant l'orientation et d'un évaluation du poids relatif de l'orientation en terme de GES et d'énergie
 -d'un ou plusieurs **objectifs** pour la région à l'horizon **2020** (et 2050), souvent chiffrés et accompagnés de spécifications et recommandations

-d'une liste des **principaux acteurs** concernés dont la contribution à la mise en œuvre est essentielle
 -d'une liste de **pistes d'actions clé** à mener et porter par les acteurs régionaux

-de proposition de **mesures nationales** complémentaires pour faciliter/ permettre le mise en œuvre de l'orientation

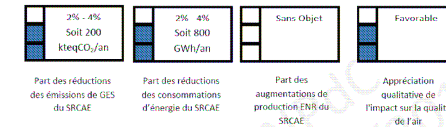
-d'**indicateurs** permettant de **suivre l'évolution** des caractéristiques régionales et la mise en œuvre effective de l'orientation

Orientations => Orientations sectorielles

Orientations n°TV2.

Optimiser et développer l'offre de transports en commun et leur usage par le plus grand nombre

Participation de l'orientation à l'atteinte des objectifs 2020 du SRCAE



Situation actuelle et enjeux

En 2010, les transports en commun représentent 6,4% des déplacements, et restent principalement destinés aux déplacements intra urbains et inter urbains.

L'augmentation de la part modale des déplacements en transports en commun (train, tram, métro, bus) est un enjeu incontournable pour assurer une réduction importante des consommations énergétiques sur le secteur des transports.

Contenu de l'orientation

L'augmentation et l'optimisation de l'offre de transports en commun doit aboutir à une amélioration de son attractivité.

Concrètement, il s'agit pour cela de :

- accompagner les autorités organisatrices de transports (AOT) afin de leur permettre d'améliorer les correspondances et d'augmenter la fréquence des bus, en diversifiant leurs offres avec des systèmes

Objectifs à l'horizon 2020

Augmenter de 50 % la part modale des transports en commun

Après 2020 : vers le Facteur 4

Poursuivre l'effort de développement des transports en commun

Acteurs concernés en priorité / Conditions de réussite de l'orientation

Autorités organisatrices de transports (AOT) Collectivités territoriales Entreprises Etat	Pistes d'actions pour les acteurs régionaux Poursuivre la concertation des AOT dans le cadre du Syndicat mixte intermodal régional de transports (SMIRT) Valoriser les territoires déjà pourvus en offre de transport en commun ou « facilement raccordables » Lancer une réflexion multipartite sur la mise en cohérence des transports en commun en milieu rural Mettre en place une tarification unique en région et un système de billetterie multimodal Créer des voies prioritaires pour les transports en commun sur les chaussées afin d'encourager leur utilisation Repenser le stationnement automobile public et privé pour rendre plus attractif les transports en commun
--	---

Suggestions de mesures nationales complémentaires

Intégrer ces objectifs dans la prochaine génération des contrats de projet État-Région (CPER)

Indicateurs de suivi

- Part modale des transports en commun en nombre de déplacements (%)
- Part modale des transports en commun en kilomètres (%)

infrastructures attractifs. Cela passe en particulier par une modalité, surtout à l'échelle des bassins d'emploi, et une

lever les freins « culturels » à l'usage des transports en commun.

Nord-Pas-de-Calais

217

Travaux complémentaires à venir

Des travaux complémentaires accompagnent la mise en œuvre du schéma :

Réflexion avec les territoires sur les modalités et les méthodes de déclinaison territoriale des objectifs et orientations et réalisation d'un cahier technique
« *déclinaison territoriale des objectifs du SRCAE* »

Réalisation d'une évaluation des impacts socio-économiques du SRCAE (évaluation du coût et du gain économique des orientations comparés aux coûts de la non-action, évaluation des perspectives de création d'emplois et de richesse liées à la mise en œuvre du SRCAE...)

Étude d'un scénario SRCAE plus ambitieux en matière d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables par rapport aux énergies fossiles et fissiles dans une perspective de transition énergétique

Réalisation d'un plan de développement des réseaux de chaleurs et d'études plus fines sur les gisements d'énergie fatales et de bois énergie,

Travaux complémentaires à venir

Des travaux complémentaires accompagnent la mise en œuvre du schéma :

Réalisation d'un cahier technique sur les différentes sources d'énergies, leurs impacts et leurs perspectives de développement,

Amélioration de la connaissance de certains impacts et enjeux régionaux du changement climatique (en matière d'adaptation)

Amélioration de la connaissance sur la quantification des émissions indirectes de gaz à effet de serre afin de mieux appréhender les évolutions nécessaires des modes de consommation et de production dans un objectif du facteur 4



3.

*Quelles articulations du projet de SRCAE avec les documents de planification des territoires ?
Quel accompagnement des territoires dans la déclinaison territoriale des objectifs ?*

Articulation du SRCAE avec les documents de planification

Compatibilité

Ex : les objectifs du PCET ne devront pas être en contradiction avec les orientations et objectifs du SRCAE. Le PCET exprime la contribution de la collectivité à l'atteinte des objectifs régionaux et dispose d'objectifs chiffrés

Recommandation : exprimer les potentialités du territoire dans son ensemble puis de la collectivité avant de définir les niveaux d'objectifs et les acteurs

Prise en compte

les actions des SCOT ne doivent pas, en principe, s'écarter des orientations fondamentales du SRCAE. Néanmoins, cela n'exclue pas la possibilité de dérogations aux dispositions du SRCAE, mais ne pouvant être actées que pour un motif justifié.

Recommandation : le SRCAE s'adressent directement aux SCOT par souci de cohérence. Les PCET traduisent les objectifs sur leur territoire de compétence en lien avec le/les SCOT(s) et les PDU

Au-delà de la portée juridique du SRCAE

Mise en cohérence des politiques publiques

L'attention doit être mise sur la répartition des rôles et la mise en cohérence des politiques publiques régionales et territoriales. Un élargissement du champ des acteurs est à rechercher pour constituer une vision commune et intégrée

Recommandation : bien identifier et définir gouvernance et coopération locale et mener une concertation rapprochée avec tous les acteurs concernés

Adhésion à la stratégie régionale

Une adhésion d'un maximum d'acteurs de la région est recherchée. Des partenariats, des conditionnements de financements, de l'appui technique et un dialogue permanent avec les acteurs permettront de conforter le partage des enjeux et des objectifs Climat-Energie

Recommandation : la prise en compte du SRCAE et du volet climat du SRADDT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire) dans les stratégies des collectivités et des acteurs économiques sera recherchée (via PCT, PCET, le plan régional d'agriculture durable, les stratégies développement industriel, stratégies des entreprises du tertiaire, les PLDE, ...)

Articulations avec le SRCAE

Élaboration des PCET

En amont du PCET,

→ les éléments d'informations, données et enjeux climat air énergie du territoire seront transmis par le Préfet dans les 2 mois qui suivent le lancement de la démarche de la collectivité,

En aval du PCET

→ L'avis que donneront l'Etat et la Région sur les projets de PCET vérifieront la compatibilité du PCET avec le SRCAE et le volet climat du SRADDT (pour le Conseil Régional)

-les objectifs du PCET ne sont pas en contradiction avec les options fondamentales du SRCAE,

-le PCET exprime bien la contribution de la collectivité et du territoire à l'atteinte des objectifs régionaux et disposent d'objectifs chiffrés,

-les objectifs du PCET sont compatibles, en matière de développement de l'éolien avec ceux des zones favorables identifiées par le SRCAE.

-l'articulation avec les autres documents de planification territoriale est cohérente et satisfaisante

- une coordination pertinente entre les différentes échelles territoriales

Déclinaison territoriale du SRCAE

Les travaux en cours concernant la déclinaison territoriale du SRCAE

Une étude DDTM62/CETE en cours afin de structurer les transmissions des porteurs à connaissance et notes d'enjeux par territoire de PCET. Croisement des orientations et des caractéristiques du territoire

Travaux en cours du comité technique SRCAE pour :

- déterminer, pour les orientations qui le nécessitent, des « clés de répartition » des objectifs par territoire

- élaborer un message d'accompagnement pour la mise en œuvre des orientations et l'atteinte des objectifs

Réunions d'acteurs prévues pour concerter les travaux et répondre au mieux aux attentes

Livrable : cahier technique « déclinaison territoriale du SRCAE »

Inventaire régional des documents de planification concernés par la mise en œuvre du SRCAE et de leurs états d'avancement : SCOT, PDU, PLU, PLH, chartes de parc

Élaboration d'un plan d'action du SRCAE afin de coordonner et d'articuler au mieux la mise en œuvre au niveau régional et au niveau des territoires

Articulations avec le SRCAE

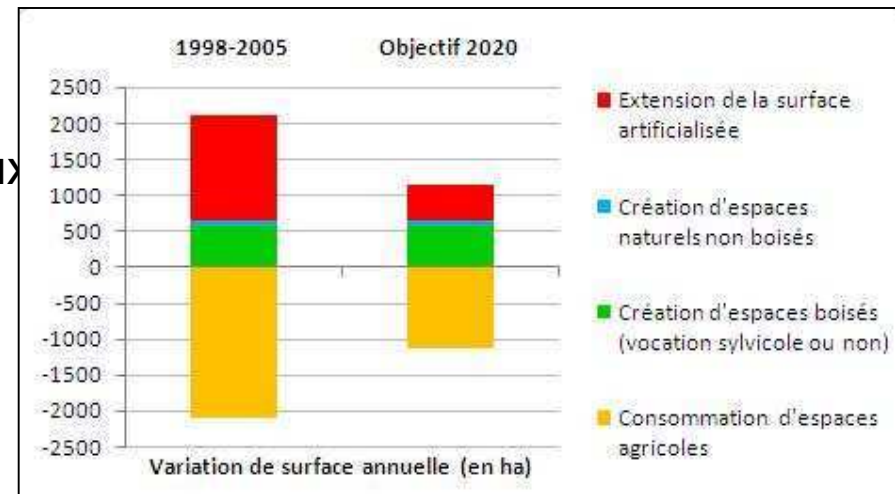
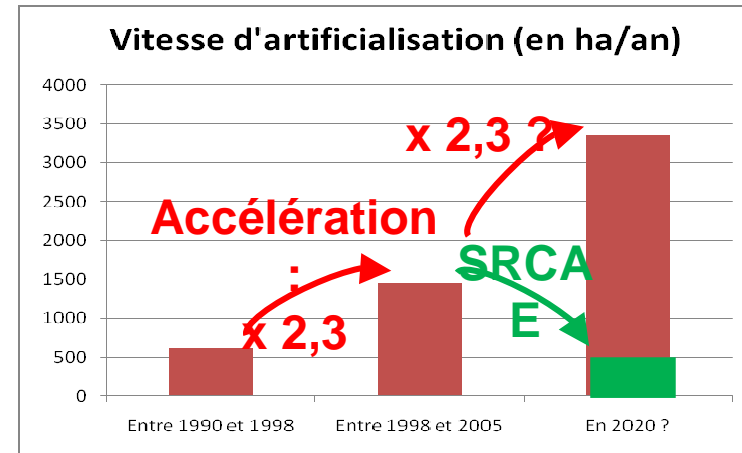
Élaboration des PCET

Calendrier prévisionnel

février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
2012										
			COPIL SRCAE Suivi et pilotage mise en oeuvre, Déclinaison territoriale	ADOPTION SRCAE Assemblée plénière CR Arrêté du Préfet de Région				COPIL SRCAE Validation du cahier technique « déclinaison territoriale »		
Cotech élargi Déclinaison territoriale	Cotech élargi Déclinaison territoriale	Cotech élargi Déclinaison territoriale	Cotech élargi Déclinaison territoriale	Cotech élargi Déclinaison territoriale		CAP Climat Présentation officielle du SRCAE et des principes de mise en œuvre et de suivi			Cotech élargi Diffusion des travaux	
	Réunions Techniciens PCET							Réunions d'acteurs (COTER) Elus des PCT, PCEI, SCOI, PDU, Pays		

Zoom sur l'aménagement du territoire : intégration des enjeux SRCAE dans les diagnostics et stratégie foncière des SCOT

- Diagnostic structure-fonction des espaces naturels et agricoles qui peut servir de base au compte foncier
- Analyse dynamique en terme de consommations d'espace
- Objectifs précis en terme de densité et de mixité des secteurs dédiés à l'habitat, aux infrastructures et à l'activité économique,
- Réévaluation des surfaces nécessaires aux projets (densification)
- Clé de répartition ambitieuse entre renouvellement urbain et extension
- Propositions de clés de répartition pour l'extension urbaine précisant par territoire et en fonction d'indicateurs objectifs, la tendance dans laquelle il est recommandé que le territoire s'inscrive





Merci pour votre écoute...



***Diapos des orientations du SRCAE
(pour accompagner le question-réponse)***

Zoom sur l'orientation **AT1** : *Favoriser le développement local des réseaux de chaleur et de froid privilégiant les énergies renouvelables et de récupération*

Aujourd'hui

Chauffage urbain et chaufferies communales : 2% de la fourniture énergétique des logements, dont 4% alimentés par des ressources renouvelables ou des énergies fatales.

Objectifs à l'horizon 2020

Connecter 85 000 équivalents logements à des réseaux de chaleur utilisant des énergies renouvelables ou fatales

Quel gain ?

6% - 8% des réductions des émissions de GES du SRCAE

En quoi êtes vous concernés ?

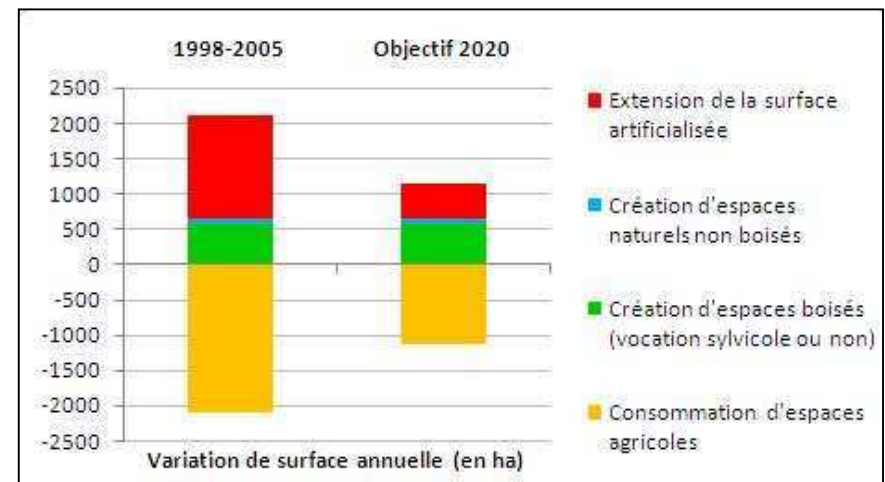
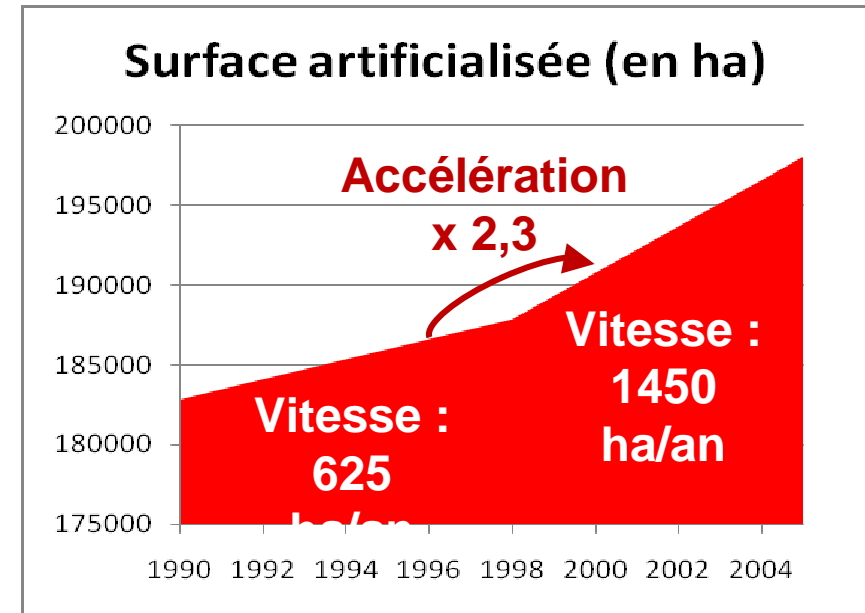
Collectivités, industriels : recenser les gisements d'énergie fatale et de bois-énergie disponibles en région, voire les constituer...

... puis améliorer le taux d'énergies renouvelables au sein des réseaux existants, les étendre et en créer de nouveaux, surtout en zone dense.

Consommation d'espaces et usages des sols

Situation actuelle :

- Région la moins boisée de France (9% vs 25%) mais progression ces 15 dernières années (+7,6%).
- Forte consommation d'espaces agricoles et réaffectation des sols depuis 15 ans, notamment des prairies (-1500 à 2000 ha/an dont une majorité de prairies entre 1990 et 2010)
- Origines :
 - périurbanisation et étalement urbain (pour zones d'activités et résidentiel), liens entre infrastructures et développement économique,
 - coût trop élevé de la requalification des friches industrielles et agricoles, peu d'outils permettant préservation des espaces agricoles
- Impacts à moyen et long terme sur
 - l'économie, notamment agricole,
 - les émissions de GES directes et indirectes (accroissement des distances, déstockage du carbone des sols, réduction des puits carbone...)
 - la vulnérabilité du territoire aux risques naturels et à la pollution



Les orientations liées à l'aménagement du territoire et au transport de voyageurs

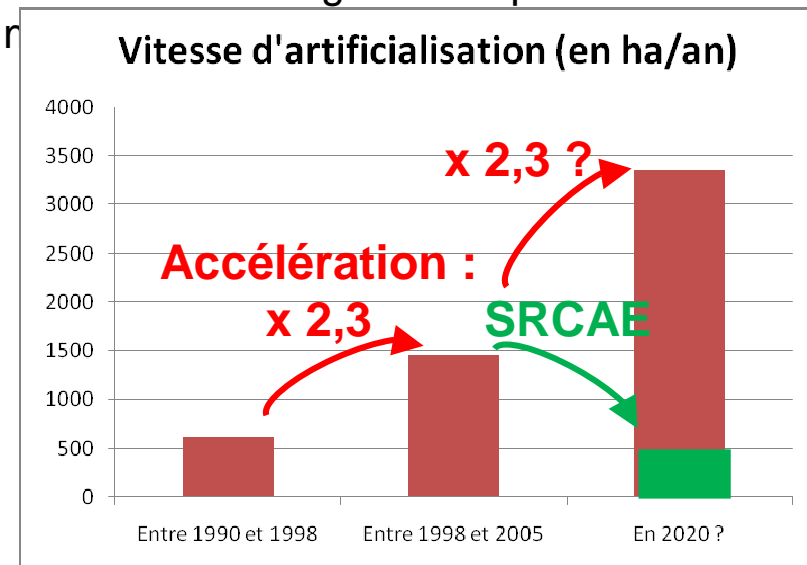
Des enjeux forts

- Préserver les prairies et les capacités de production agricole tout en favorisant la généralisation des bonnes pratiques
- Poursuivre le développement des bois et forêts de manière cohérente et intelligente pour constituer une ressource bois locale (EnR), augmenter le puits carbone et améliorer la qualité de l'air, de l'eau, de la biodiversité et du cadre de vie
- Préserver et diversifier les activités économiques sur le territoire en recyclant et en densifiant les espaces
- Maîtriser l'augmentation des distances de déplacements routiers générées par l'étalement urbain et la périurbanisation (65,5% des déplacements r

Qualité de l'air
PM et NOx

Cible à atteindre :

- **Inverser les tendances** d'artificialisation des sols et de consommation d'espaces agricoles
- Revenir au rythme de 1990



Les orientations liées à l'aménagement du territoire

Les orientations du SRCAE

Orientation n°AT2

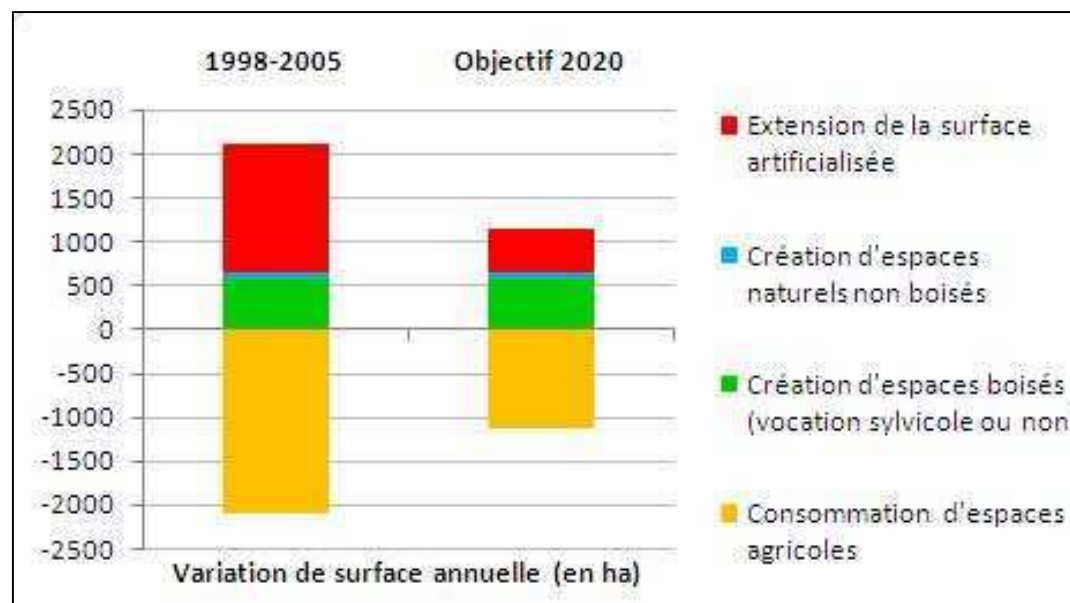
Freiner l'étalement urbain en favorisant l'aménagement de la ville sur elle-même

Objectif : limiter à 500 ha/an l'artificialisation des sols et diviser par 2 le rythme de consommation d'espaces agricoles en 2020

Orientation n°AT3

Augmenter quantitativement et qualitativement la surface des espaces boisés, pérenniser la surface des prairies et préserver les sols agricoles

Objectif : atteindre un rythme de +850 ha/an pour les bois et forêts dont 350 ha en accompagnement des surfaces agricoles et préserver la surface de prairies en 2020



Les orientations liées au transport de personnes

Le diagnostic

Distances de déplacement qui s'accroissent régulièrement, générant des émissions GES et polluants atmosphériques

Précarité énergétique en hausse lié à la dépendance à la voiture individuelle

Les orientations du SRCAE

Diminuer l'usage de la voiture (TV1, 2, 4) :

Développer l'intermodalité, les modes actifs, les transports en commun, les nouvelles pratiques de mobilité (co-voiturages, auto-partage...),

Expérimenter les ZAPA et zones sans voitures, Améliorer la motorisation des véhicules

Quel gain ?

14% - 17% des réductions des émissions de GES du SRCAE

En quoi êtes vous concernés ?

acteurs publics : mieux coordonner les transports en commun existants, mettre en place des outils facilitant le partage des véhicules, redévelopper des services de proximité afin de réduire les besoins de déplacements

Les orientations liées au secteur agricole

Les orientations du SRCAE

1. Orientation n° **Agri1**. Réduire les apports minéraux azotés en lien avec les évolutions des pratiques agricoles
 - substitution apport minéral par organique et soutien des filières d'élevage et de valorisation des effluents, optimisation des apports
2. Orientation n° **Agri2**. Prendre en compte les enjeux de réduction d'émissions de GES et de particules dans les pratiques agricoles relatives à l'élevage
 - insertion de légumineuses dans la ration alimentaire du bétail, optimiser le recours à l'herbager, développer la valorisation des effluents notamment via la méthanisation
3. Orientation n° **Agri3**. Accompagner l'amélioration de l'efficacité énergétique et la maîtrise des rejets polluants des exploitations agricoles
 - expérimentation de techniques culturales simplifiées, couverture des fosses de stockage, amélioration de la performance énergétique des bâtiments et outils de production
4. Orientation n° **Agri4**. Encourager le développement d'une agriculture durable, locale et productive
 - aller vers plus d'autonomie et de solidarité entre exploitations, développer les filières locales, la filière bio, réduire les intrants chimiques et améliorer la qualité des filières de

Les orientations liées aux énergies renouvelables

Chauffage et eau chaude sanitaire :

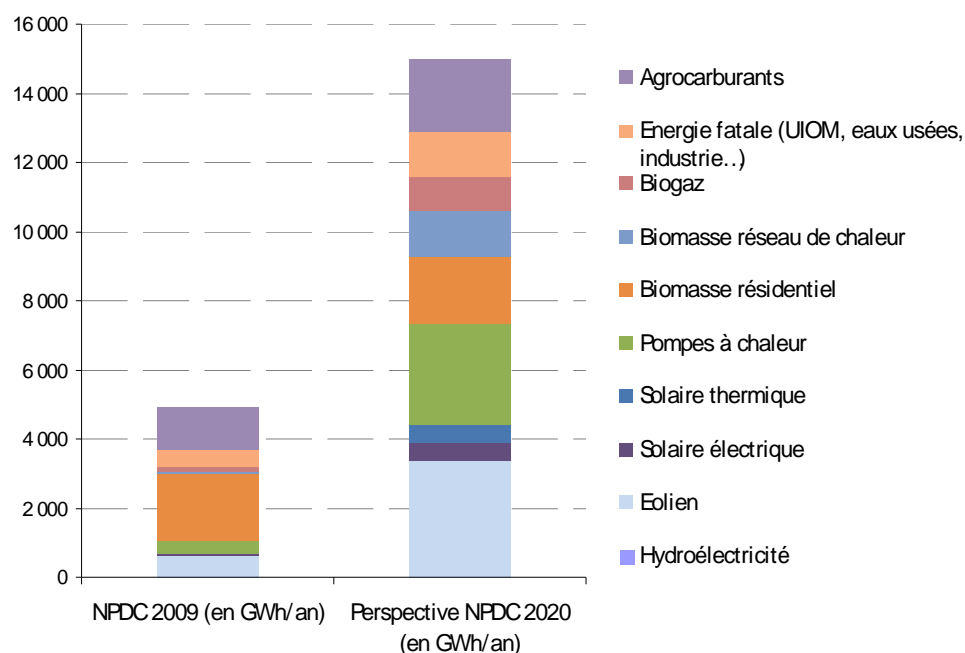
- technologies performantes pour chauffage individuel (**pompes à chaleur, bois surtout en renouvellement**), chauffe-eau solaire, **réseaux de chaleur alimenté par des EnR**

Electricité et gaz :

- **éolien**, solaire photovoltaïque, **méthanisation**

Carburants liquides :

- **agro-carburants** au bilan GES global positif (2eme génération)



Zoom sur une orientation clé du secteur énergies renouvelables

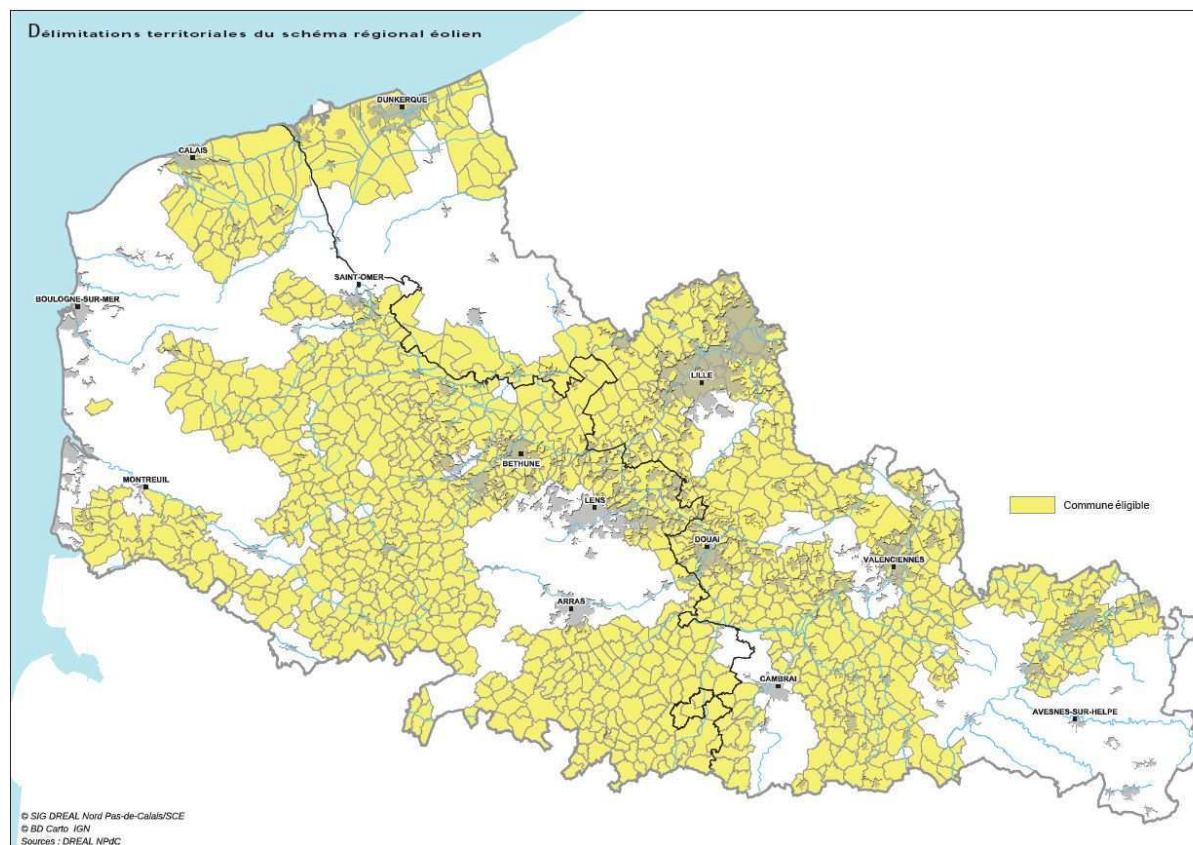
ENR1 : atteindre la fourchette haute du potentiel du schéma régional éolien (1347 MW)

le schéma régional éolien (annexe du SRCAE)

Délimitation territoriale du schéma régional éolien (maille communale) :
Zones favorables au développement éolien (futures implantations des zones de développement de l'éolien)

La délimitation de zones favorables ne signifie pas que ces zones seront couvertes d'éoliennes : les stratégies d'implantation du schéma régional éolien ont pour objectif d'éviter le mitage du territoire dans le respect des enjeux environnementaux, paysagers et patrimoniaux notamment.

Le schéma fixe donc bien un cadre des « possibles » et ne définit pas des « obligations de faire ». Si les élus locaux de la (ou des) commune(s) concerné(e)s par les zones « favorables » s'y opposent, aucune zone de développement de l'éolien (ZDE) ne pourra être créée.



Zoom sur l'orientation lié à la méthanisation

ENR3 : *Développer la méthanisation*

Aujourd'hui : méthanisation des déchets et injection au réseau du biogaz produit (Sequedin, LMCU) et une vingtaine de petites installations de méthanisation à la ferme

Objectif à l'horizon 2020 : Assurer une production énergétique de 1000 GWh/an au niveau régional

Quel gain ?

10 % de l'augmentation de production EnR du SRCAE

En quoi êtes vous concernés ?

- acteurs publics : développer les projets partenariaux liant collectivités, industries agro-alimentaires et agriculteurs
- Déterminer le potentiel de développement d'unité de méthanisation sur votre territoire (quantification des ressources, compatibilité locale du réseau gaz pour injection directe, caractérisation des besoins en chaleur ...)

Zoom sur l'orientation lié au bois

ENR4 : *Favoriser le développement du bois énergie et des filières associées à sa valorisation*

Aujourd'hui : développement progressif de petites chaufferies bois alimentant les bâtiments publics

Objectif à l'horizon 2020 : Production de 1260 GWh/an à partir de bois énergie en privilégiant la ressource locale sur des projets de taille adaptée

Quel gain ?
20 % de l'augmentation de production EnR du SRCAE

En quoi êtes vous concernés ?

- acteurs publics : développer les projets partenariaux liant collectivités, propriétaires forestiers et agriculteurs
- Déterminer le potentiel de développement d'unité locale sur votre territoire (quantification des ressources, caractérisation des besoins en chaleur ...)
- En lien avec AT2, participer à des stratégies locales de boisement (agroforesterie, linéaires en accompagnement des infrastructures et des cours d'eau ...)
- Participer à la professionnalisation de la filière bois

Un enjeu lié à l'adaptation au changement climatique, spécifique à votre territoire : la submersion marine

Les enjeux de l'adaptation

Le changement climatique : une réalité venant amplifier des vulnérabilités locales déjà sensibles aux aléas naturels et climatiques

8 grandes vulnérabilités identifiées en NPDC

Les orientations du SRCAE

ADAPT1 : la connaissance sur les effets probables du changement climatique

ADAPT2 : l'évolution de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques

ADAPT3 : le risque de submersion marine

ADAPT4 : les modes de gestion des eaux continentales dans les Wateringues

ADAPT5 : les phénomènes d'îlots de chaleur urbains

ADAPT6 : le phénomène de retrait-gonflement des argiles

ADAPT7 : les dispositifs de gestion des espaces agricoles et les dispositifs de préservation de la biodiversité

ADAPT8 : les dispositifs de gestion durable des bois et forêts

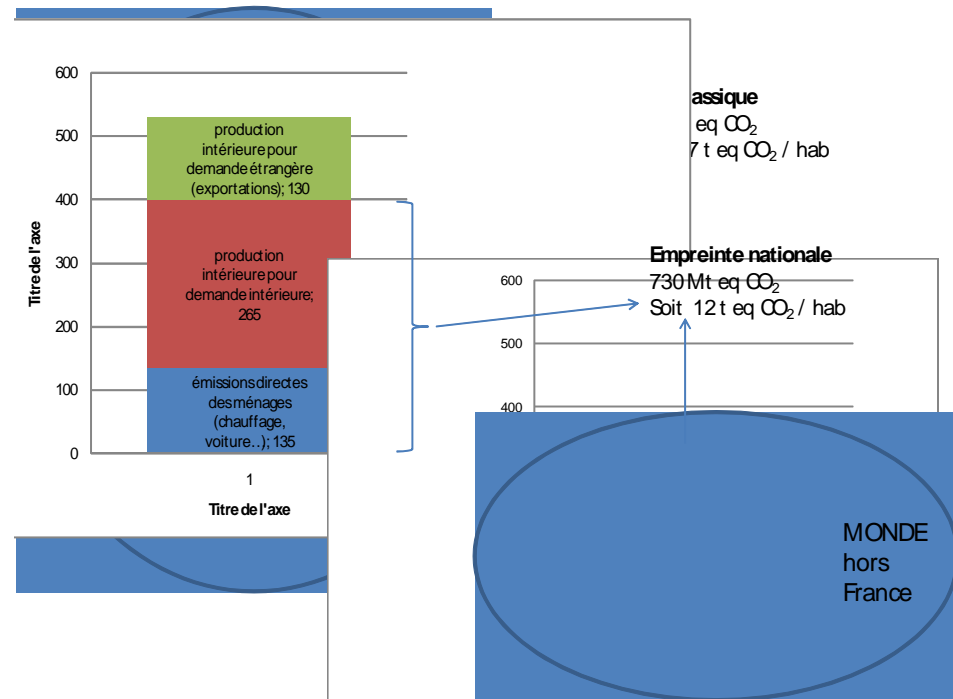
Les orientations liées aux modes de production et de consommation

Le diagnostic

En 2005, la consommation des ménages : 74 % de l'empreinte carbone de la France.

Un levier à mobiliser via :

- l'évolution des comportements d'achats des consommateurs
- la mise à disposition d'une offre de produits et de biens ayant un impact environnemental moindre



Les orientations du SRCAE

Pouvoirs publics : prendre en compte les émissions de GES indirectes (**MP1**), inciter les acteurs économiques et les consommateurs

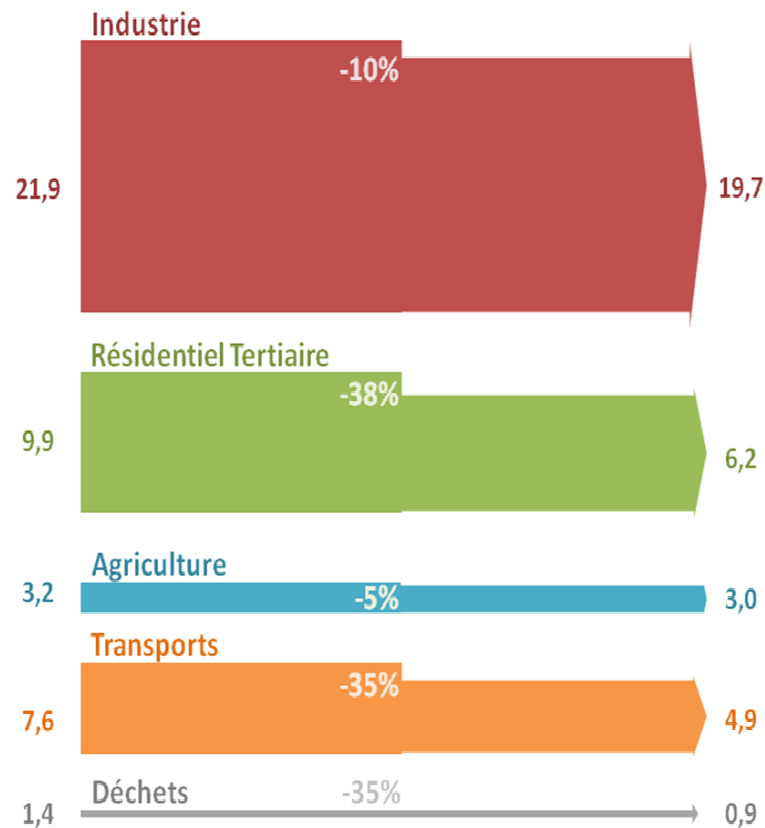
Consommateurs : consommer moins (**MP2**) et consommer mieux (**MP3**)

Acteurs économiques : favoriser les modes de production sobres en carbone (**MP4**)

Estimation des impacts des orientations

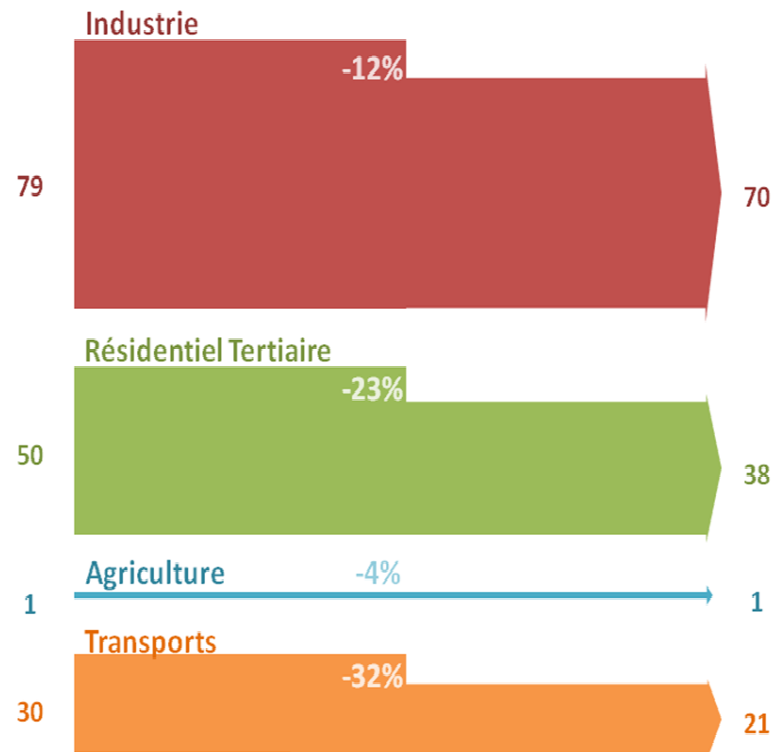
Estimation de l'impact des orientations du SRCAE sur les émissions de gaz à effet de serre (chiffres arrondis à 0,1 MteqCO₂)

$$44,0 \text{ MteqCO}_2 \text{ émis en 2005} - 9,3 \text{ MteqCO}_2 \text{ d'efforts de réduction des émissions de GES} = 34,7 \text{ MteqCO}_2 \text{ émis en 2020}$$



Estimation de l'impact des orientations du SRCAE sur la consommation d'énergie (chiffres arrondis au TWh)

$$160 \text{ TWh d'énergie consommée en 2005} - 30 \text{ TWh d'efforts de réduction de la consommation d'énergie} = 130 \text{ TWh d'énergie consommée en 2020}$$



La suite de la démarche

MISE EN ŒUVRE

Les objectifs et orientations du SRCAE ont besoin de vous pour être atteints...
Déclinaison territoriale des objectifs du SRCAE